Vente aux enchères publiques en 1 seul lot, sur réitération d'enchères, de parcelles cadastrées sur le territoire de la commune des CONTAMINES MONTJOIE (74170), Section G n°175, 176, 178, 1755, 1848 et 1928, sur lesquelles est édifié un bâtiment à usage de commerce
(*restaurant avec terrasse - avec un bâtiment annexe à usage de restauration rapide, et un autre à usage d'entrepôt*).

Fixée au jeudi 8/10/2026 à 14h00, à l'audience de vente de Madame le Juge de L'Exécution, chargée des Saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de Bonneville (74130), Palais de Justice, 18, Quai du Parquet

A la requête de l'étude de Me Philippe SERRANO, mandataire judiciaire, pris en en son établissement secondaire 196, Rue Georges Charpak, 74100 JUVIGNY, es-qualités de liquidateur judiciaire de Monsieur Felice FERRARO, à ce désigné par Jugement de liquidation judiciaire prononcée le 19/04/2019 par le Tribunal de Commerce d'Annecy, aux lieu et place de l'Etude de Me Roger CHATEL-LOUROZ, ayant pour Avocat constitué la SELARL JURIS MONT BLANC, agissant par Me Christelle ABAD-PERNOLLET, sa co-gérante,

DESIGNATION DES BIENS :

Les parcelles cadastrées sur le territoire de la commune des CONTAMINES MONTJOIE (74170), Section G n°175, 176, 178, 1755, 1848 et 1928 d'une contenance globale de 14 a 26 ca, sises 3 Route du Plan du Moulin, sur lesquelles est édifié un bâtiment à usage de commerce et plus particulièrement de restaurant, avec terrasse, un bâtiment annexe à usage de restauration rapide, un bâtiment annexe à usage d'entrepôt,

le tout décrit dans le PV descriptif avec dossier de diagnostics joint dressé par la SAS SAGE et Associés, Huissier de Justice, le 7/4/2023, annexé au cahier des conditions de la vente, déposé le 3/5/2023 au secrétariat-greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) sous le n°26/00242, avec annexes tel que résultant du jugement rendu le 25 juin 2026 où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : Le 18 septembre 2026 de 14h à 15h par la SELAS SAGE & Associés, Commissaire de Justice

MISE A PRIX : 100.000,00 € (*cent mille Euros*) avec faculté de baisse du quart puis de la moitié en cas de désertion d'enchères

OCCUPATION : il résulte du PV descriptif du 7/4/2023 que les biens sont libres de toute occupation.

ENCHERES : En conformité de l'article R322-40 du Code des Procédures Civile d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

RENSEIGNEMENTS :
1 – Au Greffe du service des saisies-immobilières du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (tél. : 04.50.25.48.00)
2 – au Cabinet de la SELARL JURIS MONT BLANC, Avocat poursuivant – tél. : 04.50.96.15.74

Fait et rédigé à CLUSES, le 25/8/2026
Pour la SELARL JURIS MONT BLANC, Me C. ABAD-PERNOLLET